



EB-2016-0319

## AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE ÉCRITE

### E2 Energy Inc.

### Requête pour obtenir un permis de détaillant d'électricité à titre d'agent Grands consommateurs uniquement

#### La requête

E2 Energy Inc. a déposé une requête, datée du 28 octobre 2016, auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario aux termes de l'article 60 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* (la Loi), en vue d'obtenir un permis de détaillant d'électricité à titre d'agent pour les grands consommateurs uniquement. L'octroi de ce permis permettrait au requérant d'agir en tant qu'agent ou courtier pour l'offre de vente d'électricité au détail aux grands consommateurs en Ontario.

Un employé de la CEO à qui a été délégué ce pouvoir conformément à l'article 6 de la Loi statuera sur cette demande. La CEO n'a pas l'intention de présenter une attribution de frais en statuant sur cette demande.

#### Comment consulter la requête

Pour consulter un exemplaire de la requête, rendez-vous sur la page Consommateurs du site Web de la Commission et entrez le numéro de dossier EB-2016-0319 dans la case intitulée « Trouver une requête ». Un exemplaire peut également être consulté au bureau de la CEO et au bureau d'E2 Energy Inc. aux adresses indiquées ci-dessous.

#### Audience orale ou écrite

Il existe deux types d'audience à la CEO : orale et écrite. La CEO compte traiter cette requête lors d'une audience écrite. Si vous pensez qu'une audience orale est nécessaire, vous pouvez lui écrire pour en expliquer la raison. Votre objection à une

audience écrite doit parvenir à la Commission et à E2 Energy Inc. d'ici le **28 novembre 2016**.

### **Comment participer**

Si vous souhaitez participer à l'audience écrite, vous pouvez présenter une demande écrite indiquant votre position sur ce dossier. Elle doit parvenir à la Commission et à E2 Energy Inc. d'ici le **1 décembre 2016**.

Si le requérant entend répondre aux observations, sa réponse doit être déposée auprès de la CEO et des exemplaires doivent être envoyés à toute partie qui a présenté des observations d'ici le **8 décembre 2016**.

Toutes les observations écrites envoyées à la CEO seront versées au dossier public, ce qui signifie qu'on peut les consulter aux bureaux de la CEO et qu'elles seront publiées sur son site Web. Si les observations écrites sont présentées par un simple citoyen, la CEO en supprimera toutes les coordonnées personnelles (c.-à-d. non commerciales) (soit l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de cette personne), avant de les verser au dossier public. Toutefois, le nom de la personne et le contenu de ses observations feront partie du dossier public.

### **Comment déposer des documents auprès de la Commission**

Toutes les observations écrites déposées auprès de CEO doivent citer le numéro de dossier **EB-2016-0319** et indiquer clairement le nom et l'adresse postale de l'expéditeur, son numéro de téléphone ainsi que son adresse courriel. Vous devez faire parvenir deux copies papier de vos observations et, dans la mesure du possible, une copie électronique en format Word et en format PDF interrogeable à la Commission ainsi qu'un exemplaire au requérant. Toutes les observations écrites doivent être adressées à l'attention de la secrétaire de la Commission, à l'adresse ci-dessous, et doivent être reçues au plus tard à 16 h 45 le jour exigé.

### **De plus amples renseignements?**

Pour plus d'information sur la manière de participer, veuillez cliquer sur « Participez » sous le menu « CEO et vous » sur la page des consommateurs du site Web de la Commission à <http://www.ontarioenergyboard.ca>. Si vous n'avez pas accès à Internet, veuillez composer le 1 877 632-2727 (sans frais) pour obtenir des informations sur l'instance et sur la façon de participer.

**IMPORTANT**

**SI VOUS NE PRÉSENTEZ PAS D'OBSERVATIONS ÉCRITES S'OPPOSANT À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À L'AUDIENCE EN DÉPOSANT DES OBSERVATIONS ÉCRITES CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.**

**Adresses**

Commission de l'énergie de l'Ontario  
C.P. 2319  
27<sup>e</sup> étage  
2300, rue Yonge  
Toronto (Ontario) M4P 1E4  
À l'attention de la secrétaire de la Commission  
Dépôts :  
[www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice](http://www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice)

Courriel : [boardsec@ontarioenergyboard.ca](mailto:boardsec@ontarioenergyboard.ca)  
Tél. : 1 888 632-6273 (sans frais)  
Télééc. : 416 440-7656

**Requérant :**

E2 Energy Inc.  
6711 Mississauga Road, bureau 104  
Mississauga (Ontario) L5N 2W3  
À l'attention de Scott Walker

Courriel : [swalker@e2energyinc.com](mailto:swalker@e2energyinc.com)  
Tél. : 905 542-2250  
Télééc. : 905 542-8850

**FAIT** à Toronto, le 10 novembre 2016

**COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO**

*Original signé par*

Kirsten Walli  
Secrétaire de la Commission